

Date de transmission de l'acte: 28/04/2026

Date de réception de l'AR: 28/04/2026

025-212502561-DE_2026_044-DE

AGEDI
République Française

Département du Doubs

Arrondissement de Montbéliard

Canton de Maiche

Commune de Frambouhans

6 Grande Rue

25140 FRAMBOUHANS

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

**Nombre de
Conseillers**

En exercice – 15

Présents – 12

Votants – 12

Absents - 0

Représentés - 2

Non votants - 2

Excusés -1

Séance du lundi 27 avril 2026

vingt-sept avril deux mille vingt-six à 19h30

Le Conseil Municipal de Frambouhans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire Franck VILLEMMAIN

Etaient présents : Franck VILLEMMAIN, Thomas TOURNIER, Charles MONNET, Emilie OUDOT, Véronique BARTHOULOT, Pascal VIENOT, Vanessa GUINCHARD, Anne-Sophie BELAZIZ, Sylvain LAURENT, Marie NEZET, Mélissa PAGNOT, David PRETRE

Etaient représentés : Myriam CAILLE représentée par Vanessa GUINCHARD, Jean-Pierre CALI représenté par David PRETRE

Etaient excusés : Franck VUILLEMIN

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Charles MONNET

Date de convocation et affichage le 13/04/2026

Délibération n° DE_2026_044

VOTE DU CFU BUDGET 18000 COMMUNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le Compte Administratif produit par l'ordonnateur et le Compte de Gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire pour toutes les communes à compter du 1er Janvier 2027 sur les comptes 2026. La commune a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU pour l'ensemble de ces budgets à compter du 1er Janvier 2026.

Le Conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Le Compte Financier Unique fait ressortir les résultats suivants :

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture de Montbéliard et publication le lundi 27 avril 2026

Date de transmission de l'acte: 28/04/2026

Date de reception de l'AR: 28/04/2026

025-212502561-DE_2026_044-DE

A G E D I

BUDGET COMMUNE 18000

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Opérations de l'exercice DÉPENSES 2025	612 543.80 €	Opérations de l'exercice DÉPENSES 2025	843 298.11 €
Opérations de l'exercice RECETTES 2025	800 432.44 €	Opérations de l'exercice RECETTES 2025	195 519.44 €
EXCÉDENT 2025	187 888.64 €	DÉFICIT 2025	- 647 778.67 €
RÉSULTATS ANTÉRIEURS	324 956.56 €	RÉSULTATS ANTÉRIEURS	-92 266.79 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2025	512 845 .20 €	RÉSULTAT DE CLÔTURE 2025	- 740 045.46 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025		- 227 200.26 €	

Conformément au Code Général des Collectivités territoriales, M. le Maire s'étant retiré, le Conseil municipal siège sous la présidence de M. Thomas Tournier 1er adjoint, qui soumet le Compte Financier Unique 2025 communal au vote du Conseil municipal.

Après avoir entendu Monsieur Thomas Tournier et avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le Compte Financier Unique du budget 18000 communal pour l'année 2025.
- MANDATE le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

Nombre de vote(s) pour : 12

Nombre de vote(s) contre : 0

Nombre d'abstention(s) : 0

Pour copie conforme
Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus
Le Maire, Franck VILLEMMAIN

